



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 3 avril 2007

Agenda

Lundi 23 avril

-15h : **André-Laurent PARODI**, membre de l'Académie de Médecine : « *L'éternel retour des épidémies* ».

Lundi 14 mai

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Jeannette GROS**, ancienne présidente de la Mutualité sociale agricole, présidente de la Conférence de santé régionale de Franche-Comté : « *Santé et nouvelles technologies de l'information* ».

-17h : Comité secret.

Lundi 21 mai

-Élection au fauteuil de Jean Cazeneuve (section Morale et sociologie).

-15h : **Michel HUGUIER**, correspondant national de l'Académie de Médecine : « *L'hôpital public en crise ?* ».

Lundi 4 juin

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Pierre-Jean COUSTEIX**, président du comité d'éthique de la FNEHAD : « *Rôle et avenir de l'hospitalisation à domicile* ».

Lundi 11 juin

-15h : **Jean LANGLOIS**, président du Conseil de l'Ordre des Médecins : « *La démographie médicale aujourd'hui en France et en Europe* ».

-17h30 : Cérémonie de remise du Prix 2006 de la Fondation culturelle franco-taïwanaise, grande salle des séances.

Lundi 18 juin

-15h : **Pierre AMBROISE-THOMAS**, membre et ancien président de l'Académie nationale de Médecine : « *La formation des médecins français et le monde hospitalo-universitaire hier et aujourd'hui* ».

Lundi 25 juin

-15h : **François TERRÉ**, membre de l'Académie : « *La responsabilité civile et pénale du médecin* ».

Séance du lundi 2 avril

Après adoption du procès verbal de la séance du lundi 26 mars, M. le Président **Lucien Israël** a passé la parole au Docteur **Aline Marcelli**, Membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine, Président d'Honneur du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris, qui a fait une communication sur le thème « *Confidence et secret médical* ». Elle a tout d'abord défini le secret médical, l'un des rares « principes qui, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, aient résisté aux outrages des siècles », comme « un contrat moral qui scelle un pacte de confidentialité entre le médecin et son patient. En effet, le dogme de la confidentialité est considéré comme le socle sur lequel se fonde la totalité des secrets professionnels, dont le secret médical est une des composantes séculaires. » Rappelant que le secret médical remontait au serment d'Hippocrate, elle a précisé qu'il était compris, « au niveau européen, dans l'article 12 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : "Nul ne sera l'objet d'immixtions dans sa vie privée" et, sur le plan national, dans l'article 9 du Code Civil : "Chacun a droit au respect de sa vie privée" ». Elle a toutefois insisté sur le fait que l'évolution de la médecine, du traitement de l'information et aussi de la société en général avaient amené le législateur, dans la période récente, à prévoir de nombreuses exceptions au strict respect du secret qui lie le patient à son médecin. C'est ainsi qu'est née la notion apparemment antinomique de « secret médical partagé ». Toutefois, pour être innovatrices, ces nouvelles dispositions législatives « ne sont pas iconoclastes. Elles prennent soin, en effet, de tracer un réseau de mesures protectrices de la confidentialité ». Le principe reste donc inchangé, mais le partage du secret médical a eu des conséquences non souhaitées, dont la principale est « de rendre plus complexe la recherche d'une responsabilité médicale, compte tenu de la multiplicité des intervenants » qui partagent ce secret.

Le Docteur **Aline Marcelli** a ensuite répondu aux questions posées par MM. **Jean Baechler**, **François Terré**, Mme **Claude Dulong-Sainteny**, MM. **Alain Plantey**, **Jacques de Larosière**, **Pierre Bauchet**, le Professeur **André Vacheron**, le Général **Michel Forget** et le Président **Lucien Israël**.

Dépôts d'ouvrages

Lors de la séance du lundi 2 avril, M. **Alain Plantey** a présenté à ses confrères *Good and Evil in Art and Law*, ouvrage de **Basil Markesinis**, correspondant de la section Législation, droit public et jurisprudence (Springer Wien-New-York, 2007, 264 p.).

M. **Jean Tulard** a présenté *La tragédie d'Eylau, 7 et 8 février 1807*, par Danielle et Bernard Quintin (Paris, Archives & Culture, 2006, 488 p.).

M. **Jean Cluzel** a présenté *La saga d'un Banville au XIX^e siècle*, ouvrage de Raymond Lacroix (Creuzier-sur-Vieux, Pottier, 2007, 168 p.) et il a fait hommage à l'Académie du n°37 de *Positions et Médias* contenant les hommages de M. **Henri Amouroux**, du Chancelier **Gabriel de Broglie** et de M. **Christian Poncelet** à **Édouard Bonnefous**.

M. **Jacques Boré** a fait hommage à l'Académie de *La création du droit jurisprudentiel, mélanges en l'honneur de Jacques Boré*, ouvrage contenant notamment des articles de ses confrères **Roland Drago**, **Alain Plantey**, **Renaud Denoix de Saint Marc** et **François Terré** (Paris, Dalloz, 2007, 538 p.).

Lors de la séance du lundi 26 mars, Mme **Claude Dulong-Sainteny** a présenté à ses confrères l'ouvrage de William Ritchley Newton, *La Petite Cour. Services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII^e siècle* (Paris, Fayard, 662 p.).

M. **Jean Cluzel** a fait hommage à l'Académie du cahier *Positions ou l'étonnante modernité de l'« école de Bransat »*, publié à l'occasion du "400^e Carrefour de Positions" (2007, 56 pages).

Nouveautés sur le site de l'Académie

www.asmp.fr

- Communication du Docteur **Aline Marcelli** sur le thème « *Confidence et secret médical* », prononcée le lundi 2 avril devant l'Académie.
- Débat qui a fait suite à la communication du Professeur **Lucien Israël** sur « *Le cancer, de quoi s'agit-il ? Où en est-on ?* », le lundi 26 mars devant l'Académie.
- **Jacques de Larosière** : « La réforme de la solvabilité et la gestion des risques : une réforme nécessaire dans un monde plus complexe et risqué », conférence faite le jeudi 8 mars, à Bruxelles.

Dans la presse et sur les ondes

- **Thierry de Montbrial** a été l'invité de l'émission "Face à Alain Minc" sur *Direct 8*, le vendredi 20 avril de 18h00 à 19h00. En compagnie de Thérèse Delpéch et de Sylvie Goulard, il a présenté ses vues sur le thème "Quelle politique étrangère et européenne pour une puissance moyenne ?" – Le Jeudi 26 avril, de 15h00 à 16h00, à l'invitation de *Radio Fréquence protestante*, il a participé, en compagnie d'Alain Duhamel, de Serge July, de François Sergent et de Roland Cayrol, à une table ronde sur la campagne présidentielle.

À lire

- **Xavier Darcos**, répondant sur son blog (<http://xavierdarcos.blogspot.com/>) à ceux qui lui opposent le devoir de réserve pendant la campagne présidentielle : « Le devoir de réserve des fonctionnaires a pour fonction de les empêcher de nuire à l'intérêt général, voire d'exercer leur fonction de manière partielle. Il ne m'est pas apparu que ce soit mon cas. D'ailleurs, pour en revenir aux sources du droit, le fonctionnaire, comme tout le monde, jouit pleinement de sa liberté d'expression. L'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen édicte que "la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi". Dès lors, au sens strict, le devoir de réserve ne concerne que les opinions émises en dehors de l'exercice des fonctions. Voilà pourquoi l'obligation de réserve, qui contraint les agents publics à observer une retenue dans l'expression de leurs opinions ne figure pas explicitement dans les lois statutaires relatives à la fonction publique. Il s'agit d'une création jurisprudentielle, reprise dans certains statuts particuliers, tels les statuts des magistrats, des militaires, des policiers... Mais à quoi bon discuter ? Je prends comme un hommage qu'on m'invite à me taire. Ce ne sera d'ailleurs que provisoire. Ensuite, j'en prévient d'emblée les censeurs, je ne dirai plus ce que je pense, mais ce que je sais ».
- **Jean-Marc Varaut** : *Un avocat pour l'histoire – Mémoires interrompus* (1933-2005) (Paris, Flammarion, 2007).

À noter

- Le mercredi 9 mai, à 15h30, M. **François Terré** fera une communication devant l'Académie des Beaux-Arts sur le thème « Du droit considéré comme un art ».
- M. **Raymond Barre** présidera le colloque « L'économie française face à la révolution du Web 2.0 », organisé par l'Andese (Association nationale des docteurs ès sciences économiques et en sciences de gestion), qui se tiendra le mercredi 4 avril dans l'amphithéâtre Liard de la Sorbonne.
- Le mercredi 4 avril, à la Fondation Del Duca, M. **Jean Leclant**, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, remettra le Prix Louise Weiss à M. **Jean-Claude Juncker**, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg, membre associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques.

En bref

- Le mercredi 28 mars, lors de la cérémonie du scellement de la loi constitutionnelle du 23 février 2007 relative à l'interdiction de la peine de mort, l'Académie était représentée par les membres du Bureau et par les membres de la section Législation, droit public et jurisprudence. M. le Chancelier **Gabriel de Broglie** représentait l'Institut.
- M. **Michel Albert** a participé, le lundi 19 mars à *La Cigale*, à Paris, aux *Conversations Essentielles* portant sur la question « Quelle identité sans l'autre ? ».
- Le 23 mars, l'Université de Haute-Alsace a remis, en présence de M. Gérard Chaix, recteur de l'académie de Strasbourg et chancelier des universités alsaciennes et de M. Guy Schultz, président de l'université de Haute-Alsace, à M. **Robert Kopp**, professeur de littérature française moderne à l'université de Bâle, correspondant de l'Académie (section Morale et sociologie) le titre de « docteur honoris causa ».

À écouter sur Canal Académie

Tous les programmes sont disponibles sur « www.canalacademie.com »

- Cérémonie d'installation de **Jean-Claude Juncker** comme membre associé étranger.
- Communication du professeur **Lucien Israël** sur le cancer.
- **Jacques de Larosière** : *Reflections on the history of globalization et Linking social and economic development*.

Prochaine Lettre d'Information : mardi 24 avril